

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ

FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 21 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 10

date de convocation : 28 mai 2010

date d'affichage : 24 juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 28 mai 2010 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

Etaient présents : André ANICA, Stéphanie DIVERGER, Jacques LASSOURY, Annyck DEFLESSELLES, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, , Michel DIVERGER, Patrick ORTH, François POYAU

Excusés et représentés : Nicole DELETTRE, Anne - Sophie CARBONNELLE, Bruno TRIBOULEY

Secrétaire de séance : Annyck DEFLESSELLES

La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 10 février 2010 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I - Photocopieur

Le Président informe le Conseil de la nécessité de changer le photocopieur de la classe de CE2 qui est en panne.

Le coût de réparation étant trop important par rapport à l'âge du matériel, il a été demandé des devis de remplacement soit en achat soit en location. Le Président présente donc les devis reçus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de la société
CHOISIT l'option achat pour un montant de 1 400 € H.T

II – Refacturation redevances et eaux usées

Le Président informe le Conseil que le maire de Bazoches souhaite que soient refacturées au SIIS les dépenses de redevance et eaux usées de sa commune.

La commune d'Ervauville le pratique déjà depuis la construction de la cantine.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'instaurer la refacturation au SIIS des dépenses de redevance, eaux usées et consommation d'eau des communes ayant des bâtiments scolaires ou périscolaires.

III – Rentrée Scolaire 2010

Le Président informe le Conseil des effectifs de la rentrée de 2010 :

-	PSM	35
-	MSM	20
-	GSM	28
-	CP	32
-	CE1	25
-	CE2	30
-	CM1	26
-	CM2	26

La rentrée aura lieu le jeudi 2 septembre.

En conseil d'école, il a été décidé que les horaires du début des cours du primaire uniquement pour le jour de la rentrée, le jeudi 2 septembre, seraient décalés afin de laisser plus de temps aux parents de plusieurs enfants d'effectuer la rentrée de chacun d'entre eux.

Une réflexion est lancée sur une répartition de 3 classes par commune et 1 agrandissement de la cantine actuelle.

IV - Mode de calcul des effectifs

Le Président informe le Conseil qu'il y a de plus en plus de demandes de dérogation scolaire.

Il rappelle qu'aucune dérogation ne sera acceptée sauf cas très particulier et justifié.

Afin d'éviter que chaque commune ne se trouve à payer deux fois pour un même enfant, il serait souhaitable de modifier le calcul des effectifs.

Il propose que tous les enfants, quelque soit leur lieu de scolarité, soient pris dans le décompte des effectifs. Ainsi, si une demande de dérogation se présente, c'est le SIIS qui prendrait en charge les frais de scolarité et non plus la commune.

Ce mode de calcul serait mis en place pour le budget de l'année 2011 et donc concernerait des demandes de dérogation pour la rentrée de septembre 2010.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

RAPPELLE qu'aucune dérogation scolaire ne sera acceptée sauf cas très particulier et justifié
DECIDE à l'unanimité de mettre en place se nouveau mode de calcul pour le budget de 2011

V – Organisation du personnel

Au vu de l'organisation qui aura lieu à la rentrée prochaine, le Président informe le Conseil de la nécessité de revoir l'organisation du personnel comme suit :

AGENT	LIEU D'EMPLOI	POSTE ET FONCTION	TEMPS D'EMPLOI HEBDOMADAIRE ANNUALISE
MICHEAU Sophie Née le 16 août 1972 Demeurant à Rozoy le Vieil	Cantine ERVAUVILLE	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	18//35 ^{ième}
DENEUVE Arielle Née le 26 janvier 1966 Demeurant à Ervauxville	Ecole ERVAUVILLE Cantine ERVAUVILLE	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe faisant fonction d'ATSEM Service et Surveillance Repas	22/35 ^{ième}
NOEL Chantal Née le 01 octobre 1959 Demeurant à Rozoy le Vieil	Cantine ERVAUVILLE (pour les maternelles) Ecole ROZOY LE VIEIL Salle Polyvalente ROZOY LE VIEIL	Service et Surveillance Repas Adjoint Technique 2 ^{ème} classe Service et Surveillance Repas	20/35 ^{ième}
SURDON-MARCHAND Sophie Née le 17 avril 1963 Demeurant à Amilly	Ecole ERVAUVILLE	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe faisant fonction d'ATSEM	30/35 ^{ième}
BOULMIER Annick Née le 09 septembre 1951 Demeurant à Bazoches sur le Betz	Ecole ERVAUVILLE	ATSEM	34/35 ^{ième}
PATOUX Sophie Née le 20 août 1972 Demeurant à Foucherolles	Salle Polyvalente ROZOY LE VIEIL Ecole BAZOCHES SUR LE BETZ	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	26/35 ^{ième}

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le budget syndical,
 Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS pour la rentrée 2010,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 septembre 2010, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 21.75 heures, au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe,
DECIDE à l'unanimité de créer, à compter du 01 septembre 2010, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 18 heures, au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe,
DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)
DEMANDE au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

VI – Tableau des effectifs

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 septembre 2010 :

	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET
TITULAIRES			
<i>Filière administrative</i>			
Rédacteur Territorial	B		1 - 12/35
<i>Filière sociale</i>			
ATSEM 2 ^{ème} classe	C		1 - 34/35
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C		1 - 27.75/35
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		2 - 20/35 - 30/35
NON TITULAIRE			
<i>Filière technique</i>			
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		3 - 26/35 - 22/35 - 18/35

VII – Questions diverses

1/ Musique

Le Président informe le Conseil qu'en cours d'année, il a fallu modifier le temps de l'intervenant musique en raison d'un dérapage verbal inacceptable envers une élève de CM2. Un avenant à la convention avait donc été signé pour une réduction du temps d'intervention en classe de CM2.

Pour la rentrée scolaire de 2010, il convient de refaire un avenant à la convention afin que l'on récupère le même nombre d'heures que la rentrée précédente soit 3h45.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reconduire le temps de l'intervenant musique à 3h45
CHARGE le Président de signer tous les documents afférents à ce projet.

2/ Nettoyage vitres

Le président informe le Conseil de la nécessité, comme tous les ans, de nettoyer les vitres des écoles et de la cantine.

Il fait savoir que M. Couté, qui réalise tous les ans ce travail, propose de nouveau sa prestation au même tarif que l'année dernière soit 875.35 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de M. Couté pour un montant de 875.35 €
CHARGE le Président de signer tous les documents afférents à ce projet.

3/ Paiement factures de cantine

Le Président donne lecture au Conseil d'un mail reçu de la trésorerie nous informant de la demande d'un grand nombre de parents d'avoir la possibilité d'opter pour le prélèvement pour le paiement des repas de cantine.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas mettre en place la possibilité du prélèvement pour le paiement des repas de cantine.

REFLECHIT à la mise en place d'un carton de prépaiement des repas de cantine

La séance est levée à 20h30